	MODE OPERATOIRE PEC d'un élève porteur d'un handicap		N° version : n°1 Applicable le 10/11/2020
	Nb total pages	Référence du document : MO	
Rédaction		Vérification	Approbation
Date 06/10/2020		Date en RP le 9/11/2020	Date :
Nom : THORE Véronique Fonction : Directrice IFAS		Nom : équipe pédagogique Fonction : formatrices	Nom : Fonction :

ROLE DU REFERENT HANDICAP IFAS

Il confirme ses valeurs de diversité et de promotion sociale au sein de son établissement et met en place des relais, capable d'accompagner les apprenants et de contribuer à la mise en place de la politique handicap des élèves.

Chaque collaborateur peut devenir référent handicap sur son établissement, identifié et connu. Soumis au devoir de confidentialité, le référent handicap aura pour missions de : Accueillir les candidats et accompagner les apprenants en situation de handicap, en veillant à communiquer

- Sur l'accès aux locaux et à leurs filières
- Faciliter le bon déroulement du parcours de formation en coordonnant les aménagements nécessaires (formations, examens, stages, mobilité)
- Sensibiliser et former l'équipe

1. Accueillir les candidats et accompagner les apprenants en situation de handicap, en veillant à communiquer sur l'accès aux écoles et à leurs filières

Le référent handicap écoute, dialogue avec les apprenants en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation en vue de leur insertion dans la formation en alternance.

2. Faciliter le bon déroulement du parcours de formation en coordonnant les aménagements nécessaires


Le référent handicap écoute, dialogue avec l'environnement des personnes en situation de handicap (équipe IFAS, tuteurs et ou maître d'apprentissage) afin de les sensibiliser et de les amener à contribuer activement au projet de formation .

Le référent handicap repère les conséquences propres à chaque situation de handicap et coordonne l'identification, la mise en œuvre collective et le suivi de solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de formation, d'études et des solutions de sécurité dans le cadre d'un environnement capacitant et en réponse aux situations invalidantes.

3. Sensibiliser et former les équipes en interne

Le référent handicap transmet une culture d'égalité des chances et de non-discrimination au sein de son établissement, par des actions de sensibilisation au handicap et favorise un climat général de respect tant de la part des apprenants que des salariés.

Le référent handicap est connu de tous (équipe IFAS et élèves).

	MODE OPERATOIRE PEC d'un élève porteur d'un handicap		N° version : n°1
			Applicable le 10/11/2020
Nb total pages	Référence du document : MO		
Rédaction		Vérification	Approbation
Date 06/10/2020		Date en RP le 9/11/2020	Date :
Nom : THORE Véronique Fonction : Directrice IFAS		Nom : équipe pédagogique Fonction : formatrices	Nom : Fonction :

Mode opératoire en IFAS

1. **Information** le jour de la rentrée par la Directrice d'une possibilité d'accompagnement pour les élèves ayant un handicap et désirant en faire part au référent handicap
 - Présentation des 2 référents handicap de l'IFAS : Mme Hugues Alexandra et Mme Thoré véronique
2. A la réception de l'information d'une situation de handicap, **proposition de RDV** à l'élève en lui demandant d'apporter toute pièce qu'il jugera utile pour préciser ses besoins, (notamment si tiers temps déjà accordé, si RQTH....)
3. Lors du **RDV en présence de 2 personnes** (2 référents handicap ou référent handicap et référent formateur), examen de la situation, des pièces fournies, et aide à la formulation de la demande éventuelle,
4. **Dossier RHF** à monter et à adresser à Corinne Dubois Agefiph ou/et contact direct avec Mme Dubois pour conseils
5. Examen de la situation par les référents handicap de l'IFAS, puis présentation du compte rendu et discussion du plan d'action en **réunion pédagogique** et **prise de décision** avec notamment reconduction d'un tiers temps supplémentaire.
6. **Information de l'élève** en présentiel et information de l'équipe des mesures à appliquer
7. Information et sensibilisation puis accompagnement de l'élève sur ses lieux de stage .
8. **Traçage** de chaque étape dans un tableau récapitulatif dans site commun
9. **Traçage** de la décision dans le dossier BL informatique de l'étudiant concerné

A chaque étape, l'élève a le choix de partager totalement partiellement ou pas du tout l'information sur son handicap. Son choix est toujours respecté et tracé sur BL.